



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juin 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris comme suite à la lettre datée du 13 mai 2020 qui a été adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2020/394) et à la déclaration qu'il a prononcée par visioconférence à la séance au Conseil qui s'était tenue le 19 mai 2020 sur la situation en Libye.

Les Émirats arabes unis rejettent les allégations fausses et les erreurs factuelles faites par le Représentant permanent de la Libye dans sa lettre du 13 mai 2020 et dans sa déclaration du 19 mai 2020, que vient contredire la position claire et constante des Émirats arabes unis à l'égard du conflit en Libye, qui constitue en soi une réfutation de ces allégations regrettables et infondées. Mon pays a énoncé ces positions à maintes reprises à l'ONU et devant la communauté internationale, y compris dans les deux lettres que j'avais adressées au Président du Conseil de sécurité, en date du 18 septembre 2019 (S/2019/745) et du 27 février 2020 (S/2020/156).

Je voudrais à cet égard souligner une fois de plus que les Émirats arabes unis ont constamment soutenu la sécurité et la stabilité en Libye, la souveraineté de l'État libyen et les aspirations légitimes du peuple libyen à la stabilité, à la paix et à la prospérité. Depuis le début du conflit en Libye, mon pays préconise une solution politique pacifique et continue d'appuyer un règlement politique global et durable de la crise. Les Émirats arabes unis demandent à cette fin, une fois de plus, un cessez-le-feu immédiat et global et prient instamment toutes les parties de s'engager en faveur du processus politique, mené sous l'égide de l'ONU, et de faire fond sur les conclusions de la Conférence de Berlin. Ils insistent également sur la nécessité de juguler les activités des groupes extrémistes terroristes afin de garantir une paix durable en Libye et dans la région.

Les Émirats arabes unis sont par conséquent consternés par les déclarations négatives et erronées faites par le Représentant de la Libye dans sa lettre du 13 mai 2020 au sujet de la déclaration conjointe adoptée le 11 mai 2020 par les Ministres des affaires étrangères chypriote, égyptien, français et grec. Contrairement aux affirmations du Représentant permanent de la Libye, la condamnation, dans ladite déclaration, des activités illégales de la Turquie en Méditerranée orientale, ainsi que le rejet des mémorandums d'accord signés entre la Turquie et le Président du Gouvernement d'entente nationale, concernant prétendument la délimitation des zones maritimes et la coopération militaire et de sécurité, qui sont contraires au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité sur la Libye, étaient motivés uniquement par l'inquiétude légitime des signataires de la déclaration au sujet de la



menace que fait peser cette évolution sur la paix et la stabilité en Libye, dans la région et au-delà.

Mon gouvernement se préoccupe notamment de ce qu'au lieu de tenir compte des appels répétés lancés aux parties libyennes au conflit en faveur d'une cessation des hostilités, y compris ceux lancés par les Émirats arabes unis, les autres signataires de la déclaration conjointe et le Secrétaire général, le Représentant permanent de la Libye, dans sa déclaration du 19 mai 2020, ait laissé entendre que le Gouvernement d'entente nationale n'avait aucune intention de mettre fin à ses activités militaires et de s'engager à nouveau en faveur d'un processus politique pacifique, alors que cela revêt un caractère urgent à l'heure de la pandémie de COVID-19. Une telle déclaration de la part du Représentant permanent de la Libye est dangereuse et irresponsable.

Les Émirats arabes unis regrettent également que le Représentant permanent ait cherché à détourner l'attention du déploiement dangereux de forces militaires en Libye par la Turquie, qu'elle a elle-même confirmé, en violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité sur la Libye. Mon pays redoute vivement que l'intervention militaire de la Turquie en Libye exacerbe la crise humanitaire en Libye et dans les pays voisins, amenuise les perspectives d'un règlement politique pacifique du conflit et déstabilise encore plus la région. Nous rappelons à cet égard l'engagement pris à la Conférence de Berlin de s'abstenir de toute intervention militaire étrangère en Libye.

Les Émirats arabes unis rejettent également catégoriquement comme étant fausse et infondée toute accusation relative au non-respect, de leur part, des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à la Libye. Mon pays réaffirme son attachement au respect de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la Libye, son soutien au mandat important du Groupe d'experts sur la Libye et sa détermination à poursuivre sa coopération avec le Groupe d'experts. Mon gouvernement regrette à cet égard la tentative de contourner les processus d'enquête du Groupe d'experts sur la Libye, faite par le Représentant permanent de la Libye dans sa déclaration du 19 mai 2020, qui se répercutera négativement sur les rapports du Groupe d'experts.

Enfin, contrairement aux affirmations fausses et regrettables du Représentant permanent de la Libye, mon pays réaffirme sa volonté de continuer de soutenir un règlement politique pacifique en Libye, conformément aux conclusions de la Conférence de Berlin. Les Émirats arabes unis sont fermement persuadés qu'une solution politique est la seule façon de progresser pour parvenir à une sécurité et à une stabilité durable en Libye. Par conséquent, ils demandent de nouveau aux parties d'adhérer pleinement au cessez-le-feu et de s'engager véritablement en faveur du processus politiques, sous l'égide de l'ONU.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) Lana **Nusseibeh**